

**Health Professions Appeal
and Review Board**

**Commission d'appel et de révision
des professions de santé**

**Health Services Appeal
and Review Board**

**Commission d'appel et de révision
des services de santé**

**Ontario Hepatitis C
Assistance Plan Review
Committee**

**Comité de révision pour le
Programme ontarien d'aide aux
victimes de l'hépatite C**



Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Commission d'appel et de révision des services de santé

**Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide
aux victimes de l'hépatite C**

Rapport annuel 2017-2018

**Health Professions Appeal
and Review Board**

**Health Services Appeal
and Review Board**

**Ontario Hepatitis C Assistance
Plan Review Committee**

151 Bloor Street West, 9th floor
Toronto ON M5S 1S4

Telephone 416-327-8512
Toll free 1-866-282-2179
TTY 416-326-7TTY (889)
TTY Toll free 1-877-301-0TTY (889)
Facsimile 416-327-8524

**Commission d'appel et de révision
des professions de santé**

**Commission d'appel et de révision
des services de santé**

**Comité de révision pour le Programme
ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C**

151, rue Bloor Ouest, 9^e étage
Toronto ON M5S 1S4

Téléphone 416 327-8512
Sans frais 1 866 282-2179
ATS 416 326-7889
ATS sans frais 1 877 301-0889
Télécopieur 416 327-8524



L'honorable Christine Elliott
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée
Cabinet de la ministre
Édifice Hepburn, 10^e étage
80, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 2C4

Le 29 juin 2018

Madame la Ministre,

Objet : Rapport annuel des conseils de santé

Au nom de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, de la Commission d'appel et de révision des services de santé et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (les conseils de santé), j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2017-2018.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Janice Vauthier'.

Janice Vauthier, présidente des conseils de santé
Commission d'appel et de révision des professions de la santé
Commission d'appel et de révision des services de santé
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Table des matières

Message de la présidente	3
Autorisation légale et mandat	4
Commission d'appel et de révision des professions de la santé	4
Commission d'appel et de révision des services de santé	6
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	7
Mission	8
Points saillants opérationnels	8
Amélioration de la prestation des services	8
Initiatives de modernisation	8
Recrutement de membres	9
Diversité de genre	9
Perfectionnement professionnel	9
Plan d'éthique	10
Projet de transparence	10
Initiative touchant les Autochtones	11
Communication rapide du compte rendu de l'enquête	13
Statistiques sur les dossiers	13
Commission d'appel et de révision des professions de la santé	13
Commission d'appel et de révision des services de santé	17
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	19
Normes de service	20
Commission d'appel et de révision des professions de la santé	20
Commission d'appel et de révision des services de santé	20
Membres	20
Présidente et vice-présidents (au 31 mars 2018)	21
Membres de la CARPS (au 31 mars 2018)	21
Membres de la CARSS (au 31 mars 2018)	23
Membres du Comité de révision pour le POAVHC	25
Personnel	25
Finances	26
Commission d'appel et de révision des professions de la santé	26
Commission d'appel et de révision des services de santé	27
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	27

Message de la présidente



Au nom des conseils de santé (la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, la Commission d'appel et de révision des services de santé et le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C), j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2017-2018.

Les conseils de santé se sont engagés à offrir en temps opportun des services accessibles et éclairés à la population ontarienne.

Dans la mesure du possible, ils s'emploient à régler les dossiers dont ils sont saisis dans un délai d'un an. En 2017-2018, les dossiers d'examen de plaintes confiés à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé ont été réglés en moins de 11 mois en moyenne, tandis que les questions liées à l'inscription l'ont été en environ huit mois et demi. En ce qui concerne les dossiers devant la Commission d'appel et de révision des services de santé, ils ont été réglés en un peu plus de cinq mois en moyenne.

Les parties ont la possibilité de participer aux services décisionnels des conseils de santé par écrit, par téléphone et en personne au bureau des conseils à Toronto ou dans d'autres grands centres de la province dans la langue officielle de leur choix. En 2017-2018, nous avons mené des examens et tenu des audiences dans plus d'une dizaine de villes de la province, en français et en anglais, à la demande des parties. Nous offrons aussi des voies de communication ouvertes aux personnes ayant besoin d'adaptations favorisant l'accessibilité et des services d'interprétation, le cas échéant.

La transparence et l'inclusion continuent d'être des priorités pour les conseils de santé. Par exemple, dans le but d'accroître la transparence, et à la lumière de la récente décision *Toronto Star v. AG Ontario*¹, les conseils de santé ont commencé à élaborer en 2017-2018 une nouvelle politique concernant l'affichage public des décisions des conseils de santé. Ceux-ci prévoient de publier de nouvelles règles de pratique sur cette question en 2018-2019. Les conseils de santé ont également examiné les « appels à l'action » de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, en particulier ceux liés à la santé. Les conseils de santé examinent les façons d'intégrer les appels à l'action à leur travail.

Les conseils de santé reconnaissent l'importance de notre travail et pour l'accomplir nous avons besoin d'un personnel et de membres compétents et professionnels, qui ont à cœur de maintenir l'excellence des services que nous offrons aux Ontariennes et Ontariens. Je remercie ces personnes de leur soutien et je me réjouis à l'idée de travailler à leurs côtés en 2018-2019 afin de continuer à promouvoir l'excellence de nos services.

Janice Vauthier, présidente

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Commission d'appel et de révision des services de santé

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

¹ Toronto Star v. AG Ontario, 2018 ONSC 2586.

Autorisation légale et mandat

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Créée en vertu de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*, la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS) est un tribunal décisionnel autonome qui supervise les professions de la santé réglementées de l'Ontario.

La CARPS fonctionne comme un tribunal décisionnel et réglementaire quasi judiciaire. Son domaine de compétence vise les activités de réglementation des 27 ordres qui régissent les 29 professions réglementées suivantes en santé humaine et vétérinaire :

- Audiologie
- Acupuncture
- Podologie
- Chiropratique
- Hygiène dentaire
- Technologie dentaire
- Dentisterie
- Denturologie
- Diététique
- Homéopathie
- Kinésiologie
- Massothérapie
- Technologie de laboratoire médical
- Technologie de radiation médicale
- Médecine
- Profession de sage-femme
- Naturopathie
- Soins infirmiers
- Ergothérapie
- Profession d'opticien
- Optométrie
- Pharmacologie
- Physiothérapie
- Psychologie
- Psychothérapie
- Thérapie respiratoire
- Orthophonie
- Médecine traditionnelle chinoise
- Médecine vétérinaire

La CARPS fonctionne également comme un tribunal décisionnel et réglementaire quasi judiciaire en ce qui concerne les décisions rendues par les comités d'agrément pour les pharmacies et les cabinets de vétérinaires, ainsi que les décisions relatives aux droits d'exercice rendues par les conseils d'administration des hôpitaux publics de l'Ontario.

La majeure partie du travail effectué par la CARPS porte sur les appels des décisions rendues par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) des ordres régissant les professions autoréglées de l'Ontario en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario sous le régime de la *Loi sur les vétérinaires* (« examens des plaintes »). En application de ces lois, la CARPS est autorisée à :

- confirmer ou annuler, en totalité ou en partie, les décisions du comité;
- soumettre des recommandations au comité;
- demander au comité de prendre d'autres mesures.

Le travail de la CARPS concerne aussi les appels liés aux demandes d'inscription de professionnels qui ont été refusées ou restreintes par le comité d'inscription des ordres, de même que l'agrément des cabinets de vétérinaires et des établissements pharmaceutiques. En application de ces lois, la CARPS est autorisée à :

- confirmer les ordonnances ou les décisions proposées par le comité d'inscription;
- demander à l'ordre de délivrer un certificat d'inscription ou un permis d'exercer au demandeur, s'il réussit les examens ou suit la formation exigés par le comité d'inscription;
- demander à l'ordre de délivrer au demandeur un certificat d'inscription ou un permis d'exercer, assorti des conditions ou des restrictions qu'elle juge appropriées, si le demandeur est admissible à l'inscription et si le comité d'inscription a exercé ses pouvoirs de manière inappropriée;
- renvoyer l'affaire au comité d'inscription, avec les recommandations utiles.

De plus, la CARPS entend les appels des décisions portant sur les droits d'exercice des conseils des hôpitaux publics. En vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*, la CARPS est autorisée à :

- confirmer la décision;
- amener le conseil hospitalier, la personne ou l'organisme à l'origine d'une décision à prendre les mesures qu'elle dicte;
- substituer son opinion à celle du conseil hospitalier, de la personne ou de l'organisme à l'origine de la décision.

La CARPS peut en outre mener une enquête ou prendre une décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition d'une loi ou d'un règlement.

On trouvera la liste des lois en vertu desquelles la CARPS est habilitée à entendre les appels ou à procéder à des examens sur le site www.hparb.on.ca. Les règlements pris en application de ces lois et pouvant avoir une incidence sur les instances de la CARPS sont consultables sur le site www.ontario.ca/fr/lois.

Commission d'appel et de révision des services de santé

La Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS) est un tribunal décisionnel autonome créé en vertu de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*. Ce tribunal quasi judiciaire entend les décisions relatives à des différends qui découlent des 12 lois suivantes en matière de santé et rend des décisions à cet égard :

- *Loi sur les ambulances;*
- *Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé;*
- *Loi sur la protection contre les rayons X;*
- *Loi sur les arrêtés extraordinaires relatifs aux établissements de santé;*
- *Loi sur l'assurance-santé;*
- *Loi sur la protection et la promotion de la santé;*
- *Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires;*
- *Loi sur l'immunisation des élèves;*
- *Loi sur les établissements de santé autonomes;*
- *Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement;*
- *Loi sur les foyers de soins de longue durée;*
- *Loi sur les hôpitaux privés.*

Les pouvoirs détenus par la CARSS ne sont pas les mêmes pour les 12 lois en vertu desquelles elle accomplit un mandat d'appel ou d'examen. La majeure partie de son travail relève de la *Loi sur l'assurance-santé* et vise des appels où :

- une personne a droit à des services assurés en vertu du Régime d'assurance-santé de l'Ontario (Assurance-santé), mais a été informée par le directeur général du Régime que le Régime ne couvre pas les services de santé visés dans sa demande de remboursement (appel d'un « assuré »), par exemple dans le cas d'un assuré ayant reçu un traitement à l'extérieur du pays;
- une personne est informée par le directeur général du Régime qu'elle n'a pas droit à des services assurés en vertu du Régime (demande au titre de l'« admissibilité »).

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé*, la CARSS est autorisée à :

- confirmer ou infirmer la décision;
- amener le directeur général à prendre des mesures qu'elle considère comme essentielles;
- substituer son opinion à celle du directeur général.

Le travail de la CARSS peut aussi englober, par exemple, des appels concernant :

- les décisions d'organismes approuvés en vertu de la *Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires* concernant l'admissibilité à des services communautaires et le montant de ces services;
- des ordonnances du médecin hygiéniste ou des inspecteurs de la santé publique rendues en vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*;
- des ordonnances et décisions du directeur rendues en vertu de la *Loi sur les foyers de soins de longue durée*;

- des décisions du directeur en ce qui a trait à la délivrance de permis aux établissements de santé autonomes en vertu de la *Loi sur les établissements de santé autonomes*.

La CARSS n'est pas habilitée à mener d'enquête ni à prendre de décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition d'une loi ou d'un règlement. Cependant, les tribunaux ont précisé que la CARSS doit appliquer les « valeurs de la Charte »² dans l'interprétation des dispositions législatives.

Les règlements pris en application de ces lois et pouvant avoir une incidence sur les instances de la CARSS sont consultables sur le site www.ontario.ca/fr/lois.

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Le Conseil de gestion du gouvernement a créé le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (POAVHC) le 1^{er} mars 1999. Le Comité de révision est un tribunal administratif autonome qui fonctionne sans lien de dépendance avec le Ministère et le Bureau du POAVHC. Ce Comité, dont les membres sont nommés par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée, examine les décisions de l'évaluateur du POAVHC concernant l'admissibilité aux indemnités du Programme.

Les citoyens peuvent faire appel au POAVHC afin d'obtenir une aide financière si, avant le 1^{er} janvier 1986 ou entre le 2 juillet 1990 et le 28 septembre 1998 :

- ils ont contracté le virus de l'hépatite C (VHC) par l'intermédiaire du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario;
- ils ont contracté l'infection à VHC de leur conjoint ou conjointe, de leur partenaire ou de leur mère, qui a contracté le VHC par l'intermédiaire du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario;
- ils représentent la succession d'une personne qui avait contracté le VHC par l'intermédiaire du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario, au cours de la période visée par le Programme ontarien.

Les personnes qui ont demandé l'aide du Programme et qui ne sont pas satisfaites de la décision du Bureau du Programme peuvent faire appel au Comité de révision pour faire examiner cette décision. Celui-ci examine la demande initiale et la décision du Bureau du Programme, puis détermine si le demandeur a droit à l'indemnité précisée dans le cadre du Programme. Le Comité de révision peut confirmer ou infirmer la décision initiale prise par l'évaluateur du POAVHC. Les délibérations se déroulent à huis clos et les décisions sont confidentielles.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C, consultez le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée à www.health.gov.on.ca/fr/.

² E. H. c. Directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario 2012 ONSC (CanLII 5106).

Mission

Les conseils de santé s'engagent à fournir des services de très grande qualité au public et à être un partenaire important dans la prestation de soins de santé en Ontario pour tous les intéressés.

Points saillants opérationnels

Amélioration de la prestation des services

Les conseils de santé continuent de travailler à l'amélioration de la prestation des services fournis au public et aux parties comparaissant devant eux. En 2016-2017, ils ont entrepris l'examen du contenu de leurs sites Web, www.hparb.on.ca et www.hsarb.on.ca, dans le but de s'assurer qu'ils sont à jour et fournissent l'information dont le public et les parties ont besoin. En 2017-2018, les conseils de santé ont commencé à réaménager ces sites, à commencer par celui de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé. L'objectif est de faire en sorte que la navigation et le contenu y soient simples et clairs, et qu'ils favorisent l'accessibilité.

En 2017-2018, les conseils ont aussi poursuivi la mise à jour des modèles utilisés, depuis l'accusé de réception d'une demande d'examen ou d'appel jusqu'au dépôt de la décision d'un conseil. Comme pour la mise à jour des sites Web, cette tâche vise à simplifier et à clarifier les communications des conseils de santé. Ce travail a d'abord porté sur les modèles utilisés pour l'examen des plaintes, qui représentent la majeure partie des instances dont sont saisis les conseils. Les conseils de santé espèrent être en mesure de commencer à utiliser les nouveaux modèles pour l'examen des plaintes en 2018-2019.

Après consultation avec les conseils de santé, le Secrétariat des conseils de santé, qui appuie les conseils de santé en matière de gestion des cas et d'administration, a commencé à mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen de ses méthodes de fonctionnement qui a été réalisé en 2016-2017. Cet examen, qui a été entrepris par le Bureau de l'innovation organisationnelle du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, a permis de formuler des recommandations visant à moderniser les méthodes du Secrétariat afin de renforcer la protection des renseignements personnels sur la santé des patients qui sont contenus dans les dossiers soumis aux conseils.

Initiatives de modernisation

Les conseils de santé continuent d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives pour moderniser leurs opérations. En 2017-2018, ils ont commencé à utiliser la version électronique de tous les dossiers relatifs aux inscriptions dont la CARPS est saisie. La décision d'utiliser les fichiers électroniques a permis d'améliorer l'efficacité et constitue une initiative « verte » pour les conseils de santé. Les conseils de santé ont l'intention d'étendre, au fil du temps, l'utilisation de la version électronique de tous les dossiers de la CARPS, de la CARSS et du POAVHC.

Recrutement de membres

En 2017-2018, le recrutement des membres est demeuré une importante priorité pour les conseils de santé étant donné que plusieurs membres sont sur le point d'atteindre la durée maximale de leur mandat de dix ans au sein des conseils, conformément à la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*. En 2017-2018, 14 nouveaux membres à temps partiel ont été nommés à la CARPS et à la CARSS et un membre à temps partiel a été nommé à la CARPS. Ces membres reflètent la diversité linguistique, culturelle et géographique de notre province.

Pour promouvoir l'intégration de nouveaux membres en 2017-2018, les conseils de santé ont jumelé les nouveaux membres à des mentors désignés faisant partie de la vice-présidence afin de leur ont fourni une formation exhaustive concernant le travail des conseils de santé et les obligations éthiques des membres.

Diversité de genre

Des objectifs provinciaux en matière de diversité de genre ont été annoncés en 2016 afin de faire en sorte qu'un plus grand nombre de femmes aient la possibilité d'accéder à des postes de direction dans les conseils et organismes provinciaux. L'objectif est que d'ici 2019, les femmes représentent au moins 40 % de toutes les nominations dans tous les conseils et organismes provinciaux, y compris au sein de la CARPS et de la CARSS. Au 31 mars 2018, les femmes représentaient 52 % des membres de la CARPS et 53 % des membres de la CARSS.

Perfectionnement professionnel

En 2017-2018, les conseils de santé ont de nouveau organisé, à l'intention de tous les membres, des activités de formation de deux jours au printemps et à l'automne, en y invitant des conférenciers intéressants et dynamiques. Ces activités donnent aux membres la possibilité de se renseigner sur des sujets qui sont pertinents au travail des conseils et de discuter d'initiatives visant à améliorer la prestation des services aux parties qui comparaissent devant les conseils et au public.

En 2017-2018, les activités de formation destinées aux membres ont notamment porté sur les questions touchant les Autochtones et l'évaluation de la crédibilité au sein d'une société diversifiée. De plus, de petits groupes de discussion ont été formés pendant l'activité de formation de l'automne afin de reconnaître les points forts, les points faibles, les possibilités et les menaces pour les conseils de santé. La présidente a également profité des deux activités de formation pour rappeler aux membres leurs obligations en matière d'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

En novembre 2017, dix membres des conseils de santé ont assisté à la conférence annuelle de la *Society of Ontario Adjudicators and Regulators* (SOAR) à Toronto. La SOAR a pour mission de promouvoir la justice administrative grâce à l'éducation, à la défense des droits et à l'innovation.

Plan d'éthique

La *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux (LRGTDNT)* exige que les tribunaux décisionnels publient des documents de responsabilisation et qu'ils les révisent tous les trois ans après leur publication initiale. En 2017-2018, les conseils de santé ont révisé et mis à jour ces documents. Les documents de responsabilisation suivants ont été mis à jour :

- le plan d'éthique;
- le code de conduite;
- la description des fonctions de la présidence;
- la description des fonctions de la vice-présidence;
- la description des fonctions des membres.

Ces documents sont disponibles sur le site Web des conseils, à www.hparb.on.ca et www.hsarb.on.ca.

Projet de transparence

En 2017-2018, les conseils de santé ont entamé un examen des pratiques d'anonymisation des conseils afin de renforcer la transparence des décisions des conseils. À l'heure actuelle, les pratiques des conseils en ce qui concerne l'examen des plaintes et les décisions relatives à la *Loi sur l'assurance-santé*, consistent à anonymiser le nom des parties et des autres personnes mentionnées dans les décisions affichées sur le site Web de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à www.canlii.org. Les décisions des conseils de santé, indiquant le nom complet des personnes concernées, sont accessibles au public par l'intermédiaire du bureau des conseils, à moins que le conseil n'ait émis une interdiction de publication en la matière. Les conseils de santé cherchent à assurer une approche cohérente et transparente concernant la mise à la disposition du public de toutes ses décisions, et une nouvelle directive de pratique sur cette question devrait être publiée en 2018-2019.

Initiative touchant les Autochtones

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a lancé des « appels à l'action » afin de favoriser le processus de réconciliation au Canada. À la lumière des « appels à l'action » de la Commission, les conseils de santé ont entrepris un projet visant à examiner la façon dont les conseils de santé, en tant qu'organismes administratifs publics, peuvent s'adapter à certains de ces « appels à l'action » et offrir leurs services en analysant comment les principes et les pratiques autochtones peuvent contribuer à améliorer l'accès à la justice pour tous.

Recommandations de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Pour s'acquitter de son mandat visant l'intérêt du public, la CARPS est habilitée à formuler des recommandations lors des décisions relatives aux plaintes et aux inscriptions, et à les présenter aux comités des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) et aux comités d'inscription des ordres régissant les professions de la santé réglementées³ ainsi qu'au comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario.⁴ Les recommandations précisent les préoccupations entourant les processus ou les politiques des ordres. De façon générale, la CARPS estime que les ordres donnent suite aux changements recommandés.

Certaines décisions rendues par la CARPS au cours du dernier exercice sont décrites ci-dessous et montrent le type de recommandation qui peut accompagner ses décisions. Les décisions intégrales de la CARPS sur ces questions peuvent être consultées sur le site Web de CanLII à www.canlii.org.

³ Paragraphe 35(1) du *Code des professions de la santé*, Annexe 2 de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, Lois de l'Ontario 1991, chap. 18.

⁴ Paragraphe 27(1) de la *Loi sur les vétérinaires*, Lois refondues de l'Ontario 1990, chap. V.3.

Numéro de dossier	Recommandation de la Commission
16-CRV-0576 16-CRV-0577	La Commission a recommandé que l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario prenne rapidement les mesures nécessaires pour fournir des directives et de la formation à ses membres au sujet des conflits d'intérêts possibles liés à des baux ou contrats de location entre un pharmacien et un médecin alors que le médecin ne paie pas le loyer du marché.
16-CRV-0786	Dans l'intérêt public, la Commission a recommandé à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario de préciser à ses membres que les associations à adhésion volontaire, comme la NANDA, même si elles favorisent la diffusion d'outils de communication pour la profession infirmière, ne peuvent donner aux infirmières et infirmiers la capacité de poser des diagnostics au-delà de ce qui est permis par la <i>Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers</i> et les normes de l'ordre en Ontario.
17-CRV-0443	La Commission a recommandé à l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario d'envisager une communication à ses membres afin de s'assurer que ses membres communiquent avec précision les paramètres de leur pratique de physiothérapie à leurs patients lorsqu'ils exécutent des actes, comme l'acupuncture, que le public ou les patients pourraient interprétés comme étant réglementés par un autre ordre professionnel du secteur de la santé.
16-RRV-0384	La Commission a recommandé à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario de modifier son processus d'inscription et les renseignements qu'il fournit aux demandeurs lorsqu'il les informe qu'une demande est soumise au comité, afin que le processus prévu par la loi et énoncé dans le Code de procédure des professions de la santé (le Code) soit respecté d'une manière qui accorde au demandeur une équité procédurale et une justice naturelle.
17-RRV-0163 17-RRV-0170	La Commission a recommandé à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario de veiller à ce que son processus d'inscription soit conforme au processus prévu par la loi et énoncé dans le Code et conforme aux principes d'équité procédurale, notamment en fournissant des renseignements complets aux demandeurs lorsqu'une demande est soumise au comité.
17-RRV-0452	La Commission a recommandé de façon générale que l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario revise la disposition 1.4 (4) du Règlement de l'Ontario 275/94 pris en application de la <i>Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers</i> afin d'en assurer la cohérence avec d'autres dispositions du processus d'inscription. et les principes et objectifs de la <i>Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées</i> .
17-RRV-0020	Lorsqu'un candidat n'a pas d'expérience professionnelle dans la province qu'il est titulaire d'un certificat d'inscription à l'extérieur de la province, l'application de la disposition 22.18 (4) 2 du Code peut garantir que l'intérêt public et les normes professionnelles sont respectés dans le cadre du processus d'inscription de l'Ordre des technologues dentaires de l'Ontario dans le contexte de la mobilité interprovinciale. Si l'Ordre ne l'a pas déjà fait, la Commission a recommandé qu'il examine comment la disposition 22.18 (4) pourrait s'appliquer aux demandes d'inscription fondées sur la mobilité interprovinciale.

Communication rapide du compte rendu de l'enquête

En vertu du paragraphe 32(1) de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et du paragraphe 25(7) de la *Loi sur les vétérinaires*, les ordres sont tenus de fournir à la CARPS, dans les 15 jours suivant sa demande, une copie du compte rendu de l'enquête relative à une plainte.

En 2017-2018, le délai moyen entre la demande par la CARPS d'un compte rendu d'enquête auprès d'un ordre et la réception du compte rendu était de 25 jours. Les conseils de santé continueront de travailler avec les ordres afin d'assurer la communication plus rapide des comptes rendus d'enquête (p. ex., en ayant davantage recours à la transmission des documents par voie électronique).

Statistiques sur les dossiers

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

La CARPS a reçu 642 nouvelles demandes d'examen ou d'appel en 2017-2018. Il s'agit du plus faible nombre de demandes d'examen ou d'appel reçu par la CARPS au cours des cinq dernières années. Par conséquent, le nombre de conférences préparatoires tenues, d'affaires entendues et de décisions rendues par la CARPS a été le plus faible depuis les cinq dernières années.

La plupart des activités de la CARPS portent toujours sur l'examen des décisions rendues par les comités des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) des ordres qui régissent les professions de la santé autoréglementées de l'Ontario, avec 552 nouvelles demandes d'examen de plaintes en 2017-2018. En outre, la plupart de ces demandes portent toujours sur les décisions rendues par l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario. En 2017-2018, 336 de ces demandes étaient liées à cet ordre. La plupart des demandes adressées à la CARPS concernant les dossiers d'inscription visaient les décisions rendues par le comité d'inscription de l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario, ce qui a représenté 35 demandes.

En 2017-2018, dans 93 % de ses décisions concernant des examens de plaintes, la CARPS a confirmé les décisions des comités des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) des ordres qui régissent les professions de la santé, et elle a partiellement infirmé les décisions des comités dans 7 % des cas. En ce qui a trait aux décisions concernant des inscriptions en 2017-2018, la CARPS a confirmé 80 % des décisions rendues par les comités d'inscription des ordres qui régissent les professions de la santé et a partiellement infirmé 20 % des décisions des comités.

Tableau 1 : Sommaire des activités

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Demandes d'examen, d'audience ou d'appel	769	786	840	852	642
Conférences préparatoires tenues	738	762	728	759	635
Cas entendus	418	500	614	662	586
Dossiers ayant fait l'objet d'un règlement ⁵	227	176	332	276	194
Décisions rendues	426	484	567	678	623

Tableau 2 : Sommaire des demandes d'examen, d'audience ou d'appel selon le type de dossier

Type d'examen ou d'appel	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Examen de plaintes	587	628	664	714	552
Inscription et agrément	134	131	173	119	72
<i>Loi sur les hôpitaux publics</i>	3	4	0	8	5
Autre ⁶	45	23	3	11	13
Total	769	786	840	852	642

⁵ Comprend les cas qui ont été retirés (p. ex., résolus après une conférence préparatoire), les demandes frivoles ou vexatoires, inadmissibles ou rejetées, les dossiers clos faute de temps ou hors compétence, et les résolutions administratives.

⁶ Comprend les demandes fondées sur l'article 26 de la *Loi sur les vétérinaires* et celles fondées sur l'article 28 du Code des professions de la santé de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*.

Tableau 3 : Sommaire des demandes d'examen de plaintes selon l'ordre

Ordre	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	348	404	438	486	336
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	102	36	34	45	34
Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario	48	62	62	59	70
Ordre des pharmaciens de l'Ontario	11	34	16	17	20
Ordre des vétérinaires de l'Ontario	12	23	24	26	10
Ordre des psychologues de l'Ontario	9	18	19	15	10
Autres ordres	57	51	71	66	72
Total	587	628	664	714	552

Tableau 4 : Sommaire des demandes d'audience ou d'examen concernant des inscriptions selon l'ordre

Ordre	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	105	101	141	79	17
Ordre des psychologues de l'Ontario	2	6	9	14	5
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	7	5	7	9	9
Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario	0	0	5	8	35
Autres ordres	16	18	11	9	6
Total	130	130	173	119	72

Tableau 5 : Sommaire des décisions concernant des examens de plaintes

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Cas confirmés	343	375	468	531	513
Cas infirmés ou partiellement infirmés	41	33	39	59	41
Total	384	408	507	590	554

Tableau 6 : Sommaire des décisions concernant des inscriptions

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Cas confirmés	37	54	49	64	47
Cas infirmés ou partiellement infirmés	4	17	10	14	12
Total	41	71	59	78	59

Commission d'appel et de révision des services de santé

La CARSS a reçu 206 nouvelles demandes d'appel en 2017-2018. Le nombre de demandes d'appel a diminué au cours des cinq dernières années, tout comme le nombre de conférences préparatoires tenues, d'affaires entendues et de décisions rendues par la CARSS.

La plupart des activités de la CARSS portent toujours sur les appels entendus en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et la majorité d'entre elles concernent toujours les assurés (notamment lorsqu'une personne a droit à des services assurés en vertu de l'Assurance-santé de l'Ontario mais qu'elle a été informée de la décision du directeur général de l'Assurance-santé indiquant que le régime ne couvre pas les services de santé visés dans la demande de la personne). Un moins grand nombre de cas concernent l'admissibilité (c.-à-d. lorsqu'une personne est informée de la décision du directeur général de l'Assurance-santé à l'effet qu'elle n'a pas droit aux services assurés en vertu de l'Assurance-santé de l'Ontario).

En 2017-2018, la CARSS a rejeté environ 89 % des appels concernant les dossiers d'assurés selon la *Loi sur l'assurance-santé* et a accueilli ou partiellement accueilli environ 11 % des appels. En ce qui concerne les dossiers d'admissibilité, la CARSS a rejeté 87 % des appels et a accueilli ou partiellement accueilli 13 % des appels.

Tableau 1 : Sommaire des activités

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Appels reçus	418	295	255	209	206
Conférences préparatoires tenues	675	561	239	203	214
Cas entendus	73	115	86	65	58
Dossiers ayant fait l'objet d'un règlement ⁷	422	250	210	187	151
Décisions rendues	77	73	102	72	62

⁷ Comprend les cas qui ont été retirés (p. ex., résolus après une conférence préparatoire), les demandes frivoles ou vexatoires, abandonnées, inadmissibles ou rejetées, les dossiers clos faute de temps ou hors compétence, et les résolutions administratives.

Tableau 2 : Sommaire des demandes d'appel selon le type de dossier

Type d'appel	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
<i>Loi sur l'assurance-santé</i>	383	249	217	170	159
<i>Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires</i>	9	11	22	18	7
<i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i>	12	12	6	2	15
<i>Loi sur les établissements de santé autonomes</i>	10	16	5	2	7
<i>Loi sur les foyers de soins de longue durée</i>	3	7	3	6	4
<i>Autres lois</i>	1	0	2	11	14
Total	418	295	255	209	206

Tableau 3 : Sommaire des appels entendus en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* selon le type de dossier

Type d'appel	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Assuré	335	185	158	115	115
Admissibilité	48	64	59	55	44
Total	383	249	217	170	159

Tableau 4 : Sommaire des décisions concernant des assurés en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé*

Type d'appel	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Accueilli ou partiellement accueilli	8	8	10	2	5
Rejeté	54	52	64	46	39
Total	62	60	74	48	44

Tableau 5 : Sommaire des décisions concernant l'admissibilité en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé*

Type d'appel	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Accueilli ou partiellement accueilli	2	1	1	1	2
Rejeté	7	7	19	9	13
Total	9	8	20	10	15

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Le Comité de révision pour le POAVHC a reçu 8 appels en 2017-2018. Le nombre de demandes d'appel a légèrement diminué depuis 2016-2017.

Tableau 1 : Sommaire des activités

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Appels reçus	6	3	4	10 ⁸	8
Dossiers ayant fait l'objet d'un règlement ⁹	3	3	0	2	2
Décisions rendues	2	6	1	6	6

⁸ Ne comprend pas les appels qui ont été déposés en 2015-2016, mais reportés aux dossiers à traiter en 2016-2017.

⁹ Comprend les dossiers qui ont été retirés et abandonnés.

Normes de service

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Norme de service	Réalisation en 2017-2018
80 % des dossiers d'examen de plaintes seront réglés dans les 12 mois suivant la demande d'examen.	La durée moyenne de l'examen d'une plainte a été inférieure à 11 mois.
80 % des décisions relatives aux questions concernant l'inscription seront rendues dans les 12 mois suivant la demande d'audience ou d'examen.	La durée moyenne de l'examen d'une question concernant l'inscription a été inférieure à 9 mois.

Commission d'appel et de révision des services de santé

Norme de service	Réalisation en 2017-2018
85 % des dossiers concernant l'admissibilité à l'Assurance-santé en vertu de la <i>Loi sur l'assurance-santé</i> seront réglés dans un délai de 9 mois.	La durée de traitement des dossiers concernant l'admissibilité à l'Assurance-santé en vertu de la <i>Loi sur l'assurance-santé</i> a été légèrement supérieure à 5 mois.

Membres

La CARPS est composée de membres du public qui sont nommés par le gouvernement de l'Ontario et qui ne peuvent ni être membres ni avoir déjà été membres d'un ordre régissant les professions de la santé réglementées.

La CARSS est composée de membres du public qui sont nommés par le gouvernement de l'Ontario, dont trois seulement peuvent être membres de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.



Au 31 mars 2018, 54 membres avaient été nommés à la CARPS, 51 avaient été nommés à la CARSS et 3 avaient été nommés au Comité de révision pour le POAVHC. Parmi les membres nommés à la CARPS et à la CARSS, 49 personnes étaient affectées aux deux conseils. Les noms des membres faisant l'objet d'une nomination conjointe sont indiqués au moyen d'un astérisque (*) dans les tableaux ci-dessous.

Présidente et vice-présidents (au 31 mars 2018)

Nom	Première nomination	Fin du mandat
Janice Vauthier Présidente, CARPS, CARSS et Comité de révision (CR) pour le POAVHC*	Décembre 2005 (CARPS) Mars 2009 (CARSS) Juin 2014 (CR POAVHC)	Juin 2019 (CARPS, CARSS) Juin 2019 (CR POAVHC)
Taivi Lobu Vice-présidente à temps plein, CARPS*	Avril 2006 (CARPS) Mars 2009 (CARSS)	Février 2020 (CARPS) Mars 2019 (CARSS)
Christine Moss Vice-présidente à temps partiel, CARPS*	Février 2016 (CARPS) Février 1999 (CARSS)	Février 2021 (CARPS) Mars 2019 (CARSS)
Sonia Ouellet Vice-présidente à temps plein, CARSS*	Mars 2007 (CARPS) Mai 2010 (CARSS)	Mai 2020 (CARPS) Mai 2020 (CARSS)
Thomas Kelly Vice-président à temps partiel, CARSS*	Décembre 2005 (CARPS) Juillet 2012 (CARSS)	Décembre 2021 (CARPS) Juillet 2022 (CARSS)

Membres de la CARPS (au 31 mars 2018)

Nom	Première nomination	Fin du mandat
David Balderston*	Février 2018	Février 2020
Katherine Ball	Octobre 2015	Octobre 2020
Timothy Bates*	Juillet 2010	Juillet 2020
James Beamish*	Décembre 2009	Décembre 2019
Louise Bélanger-Hardy*	Juin 2007	Mars 2019
Michael Bossin*	Mars 2007	Mars 2021
Marla Burstyn*	Mars 2009	Mars 2019
Maria Capulong*	Septembre 2017	Septembre 2019
Douglas Chan	Mars 2018	Mars 2020

Mike Colbourne*	Décembre 2016	Décembre 2018
Alan Davis*	Septembre 2017	Septembre 2019
James Dault*	Juin 2007	Décembre 2019
Beth Downing*	Décembre 2009	Décembre 2019
Kathleen Elliott*	Mars 2007	Mars 2021
Paul Evraire*	Décembre 2016	Décembre 2018
Soraya Farha*	Mars 2009	Mars 2019
Yves Fricot*	Août 2015	Août 2020
François Giroux*	Novembre 2012	Novembre 2022
Teng-Teng Amy Go*	Septembre 2017	Septembre 2019
Bonnie Goldberg*	Février 2008	Février 2018
Angus Grant*	Novembre 2016	Novembre 2018
Norma Grant*	Septembre 2008	Septembre 2018
Mason Greenaway*	Novembre 2017	Novembre 2019
Vanessa Gruben*	Décembre 2009	Décembre 2019
Emanuela Heyninck*	Septembre 2010	Septembre 2020
Stephen Jovanovic*	Mai 2006	Mars 2019
Douglas Kearns*	Janvier 2016	Janvier 2021
Stephen Kovanchak*	Avril 2009	Avril 2019
Caroline Mandell*	Novembre 2017	Octobre 2019
Barbara Mellman*	Septembre 2017	Septembre 2019
Anshula Ohri*	Février 2017	Février 2019
Brenda Petryna	Août 2006	Août 2019
Chantal Proulx*	Février 2009	Février 2019
Drasko Puseljic*	Juin 2017	Juin 2019
Owen Rees*	Octobre 2017	Octobre 2019
Yasmeen Siddiqui*	Mai 2010	Mai 2020
Brittany Silvestri*	Octobre 2017	Octobre 2019
Lorne Sossin*	Octobre 2006	Mars 2019

Elvira Sanchez De Malicki	Mai 2008	Mai 2018
David Scrimshaw*	Juin 2012	Juin 2022
Kim Stanton*	Août 2012	Juillet 2022
Robert Steele*	Octobre 2008	Octobre 2018
Gabrielle St-Hilaire*	Avril 2008	Décembre 2018
Gerard (Ged) Tillmann*	Novembre 2017	Octobre 2019
Hugh Tye*	Avril 2008	Avril 2018
Karen Weisbaum*	Juillet 2017	Juillet 2019
Carla Whillier*	Décembre 2016	Décembre 2018
Shawn Winsor	Juillet 2017	Juillet 2019
Dale Wright*	Novembre 2017	Novembre 2019

Membres de la CARSS (au 31 mars 2018)

Nom	Première nomination	Fin du mandat
David Balderston*	Février 2018	Février 2020
Timothy Bates*	Juillet 2010	Juillet 2020
James Beamish*	Décembre 2009	Décembre 2019
Louise Bélanger-Hardy*	Mars 2009	Mars 2019
Michael Bossin*	Mars 2011	Mars 2021
Marla Burstyn*	Novembre 2004	Mars 2019
Maria Capulong*	Septembre 2017	Septembre 2019
Mike Colbourne*	Décembre 2016	Décembre 2018
James Dault*	Décembre 2009	Décembre 2019
Alan Davis*	Septembre 2017	Septembre 2019
Beth Downing*	Juillet 2015	Décembre 2019
Kathleen Elliott*	Mars 2011	Mars 2021
Paul Evraire*	Décembre 2016	Décembre 2018
Soraya Farha*	Mars 2004	Mars 2019
Yves Fricot*	Août 2015	Août 2020

François Giroux*	Novembre 2012	Octobre 2022
Teng-Teng Amy Go*	Septembre 2017	Septembre 2019
Bonnie Goldberg*	Mars 2011	Mars 2021
Angus Grant*	Novembre 2016	Novembre 2018
Norma Grant*	Mars 2011	Mars 2021
Mason Greenaway*	Novembre 2017	Novembre 2019
Vanessa Gruben*	Décembre 2009	Décembre 2019
Emanuela Heyninck*	Septembre 2010	Septembre 2020
Stephen Jovanovic*	Mars 2009	Mars 2019
Douglas Kearns*	Janvier 2016	Janvier 2021
Stephen Kovanchak*	Avril 2009	Avril 2019
Caroline Mandell*	Novembre 2017	Octobre 2019
Barbara Mellman*	Septembre 2017	Septembre 2019
Anshula Ohri*	Février 2017	Février 2019
Drasko Puseljic*	Juin 2017	Juin 2019
Chantal Proulx*	Février 2009	Février 2019
Owen Rees*	Octobre 2017	Octobre 2019
Yasmeen Siddiqui*	Mai 2010	Mai 2020
Brittany Silvestri*	Octobre 2017	Octobre 2019
Lorne Sossin*	Mars 2009	Mars 2019
Michel Schofield	Novembre 2015	Novembre 2020
David Scrimshaw*	Juin 2012	Juin 2022
Debbie Snow	Octobre 2015	Octobre 2020
Kim Stanton*	Août 2012	Juillet 2022
Robert Steele*	Mars 2011	Mars 2021
Gabrielle St-Hilaire*	Mars 2009	Mars 2019
Gerard (Ged) Tillmann*	Novembre 2017	Octobre 2019
Hugh Tye*	Mars 2011	Mars 2021
Karen Weisbaum*	Juillet 2017	Juillet 2019

Carla Whillier*	Décembre 2016	Décembre 2018
Dale Wright*	Novembre 2017	Novembre 2019

Membres du Comité de révision pour le POAVHC

Nom	Première nomination	Fin du mandat
Kathleen O'Neil	Août 2008	Septembre 2019
Linda Strevens	Juillet 2009	Septembre 2019

Personnel

Les conseils de santé bénéficient du soutien de 21 employés du Secrétariat des conseils de santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Le Secrétariat des conseils de santé est dirigé par une registrateur et est composé d'une équipe de soutien à la direction, d'une équipe de gestion de cas, d'une équipe de soutien administratif et d'une équipe des technologies de l'information.

Le personnel du Secrétariat des conseils de santé fournit un soutien aux deux autres organismes décisionnels, soit la Commission de révision des paiements effectués aux médecins (CRPEM) et le Comité d'admissibilité médicale (CAM). Les bureaux des conseils de santé et les salles d'audience de Toronto servent également à la CRPEM et au CAM. Le Secrétariat des conseils de santé traite aussi les allocations journalières et les remboursements des dépenses des représentants du public au sein des ordres de réglementation des professions de la santé.

Finances

Les données financières indiquées ci-après ne comprennent pas le traitement et le salaire du personnel du Secrétariat des conseils de santé ou des installations du Secrétariat, car ces dépenses sont partagées entre la CARPS, la CARSS, le Comité de révision pour le POAVHC, la CRPEM et le CAM, et concernent aussi la fonction du Secrétariat des conseils de santé qui consiste à traiter les allocations journalières et les remboursements des dépenses des représentants du public au sein des ordres de réglementation des professions de la santé. De plus, les données sur le traitement et le salaire de la présidente et des vice-présidents à temps plein de la CARPS et de la CARSS ne sont pas comprises dans les données financières indiquées ci-après, car ces dépenses sont financées à même le budget du Secrétariat des conseils de santé.

Les dépenses de la CARPS ont augmenté en 2017-2018, ce qui est principalement attribuable au recrutement et à la formation de nouveaux membres de la Commission et à une hausse du tarif de rémunération sur une base journalière des personnes nommées à des organes décisionnels. Cette hausse qui a été annoncée par le gouvernement de l'Ontario en février 2018 était rétroactive au 1^{er} juillet 2017.

Les dépenses de la CARSS ont diminué en 2017-2018, ce qui est principalement attribuable à la réduction du nombre de cas pris en charge par la Commission.

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Catégorie de dépenses	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Rémunération des personnes nommées à indemnité quotidienne et à temps partiel	1 457 943	1 446 110	1 707 534	1 825 944	1 993 471
Déplacements ¹⁰	109 473	99 405	125 763	136 623	90 846
Services juridiques	208 386	173 140	193 925	177 832	176 930
Autres services ¹¹	49 146	44 199	119 496	138 430	101 735
Fournitures et équipement ¹²	4 771	3 150	3 170	4 243	3 826
Total	1 829 719	1 766 004	2 149 888	2 283 072	2 366 808

¹⁰ Comprend les déplacements des personnes nommées à temps plein et à temps partiel (p. ex., avion, train, taxi, stationnement, etc.).

¹¹ Comprend les coûts tels que les frais d'audioconférence, les services de traduction, les honoraires des sténographes judiciaires, etc.

¹² Comprend les coûts tels que les machines de bureau, les articles de papeterie et les fournitures de bureau, etc.

Commission d'appel et de révision des services de santé

Catégorie de dépenses	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Rémunération des personnes nommées à indemnité quotidienne et à temps partiel	387 501	385 038	330 747	251 938	279 574
Déplacements ¹³	21 767	30 412	22 065	12 145	4 317
Services juridiques	170 478	127 050	138 600	138 600	115 500
Autres services ¹⁴	52 288	39 234	98 399	46 019	33 673
Fournitures et équipement ¹⁵	764	300	1 616	490	1 023
Total	632 798	582 034	591 427	449 192	434 087

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Catégorie de dépenses	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Rémunération des personnes nommées à indemnité quotidienne et à temps partiel	6 467	8 457	4 477	9 698	10 075
Déplacements ¹⁶	12	46	14	463	0.00
Autres services ¹⁷	382	382	170	0.00	83
Total	6 861	8 885	4 661	10 161	10 158

¹³ Comprend les déplacements des personnes nommées à temps plein et à temps partiel (p. ex., avion, train, taxi, stationnement, etc.).

¹⁴ Comprend les coûts tels que les frais d'audioconférence, les services de traduction, les honoraires des sténographes judiciaires, etc.

¹⁵ Comprend les coûts tels que les machines de bureau, les articles de papeterie et les fournitures de bureau, etc.

¹⁶ Comprend les déplacements des personnes nommées à temps plein et à temps partiel (p. ex., avion, train, taxi, stationnement, etc.).

¹⁷ Comprend les coûts tels que les frais d'audioconférence, les services de traduction, etc.